

Règlement du Concours de Noël 2025

Organisé par l'EI Sophie-Fleur Blanchard-Gabetti (Casa Poerava)

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours intitulé « **Concours de Noël 2025** » est organisé par **l'Entreprise Individuelle Sophie-Fleur Blanchard-Gabetti**, exploitant sous l'enseigne **Casa Poerava**, dont le siège est situé à Porticcio (Corse-du-Sud).

Casa Poerava propose des locations saisonnières et l'organisation d'événements privés en Corse.

Article 2 – Objet du concours

Ce concours a pour but de faire découvrir l'univers de Casa Poerava et de remercier sa communauté.

Il est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Article 3 – Durée

Le concours se déroule **du 2 décembre 2025 à 19 h 00 au 18 décembre 2025 à 23 h 59** (heure de Paris).

Le **tirage au sort** sera effectué le **19 décembre 2025**, et les **résultats seront annoncés le soir-même à 19 h** sur les réseaux sociaux Casa Poerava (Instagram et Facebook).

Article 4 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine ou en Corse.

Les mineurs peuvent participer, **à condition qu'ils soient représentés par une personne majeure** en cas de gain.

Une seule inscription par personne (même nom, même adresse e-mail) sera prise en compte.

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit :

- 1 De remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site :

www.casapoerava.com/concours-noel.

- 2** D'accepter le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet.

 **Bonus :**

Les participants peuvent **doubler leurs chances** en partageant le post officiel du concours sur **Instagram, Facebook ou d'autres réseaux**, en utilisant le hashtag **#concourscasapoerava** (profil public).

Toute inscription incomplète ou erronée sera considérée comme nulle.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort de manière aléatoire parmi les inscriptions valides à la date du 18 décembre 2025 à 23 h 59.

Il sera annoncé le **19 décembre 2025 à 19 h** sur les comptes Instagram et Facebook de Casa Poerava, puis contacté par e-mail dans les 48 heures.

En l'absence de réponse dans un délai de 7 jours, le lot pourra être attribué à un autre participant.

Article 7 – Dotation

-  Le gagnant remportera :

Un week-end de 2 nuits à la Villa Casa Poerava pour un groupe de 10 personnes maximum.

Arrivée : vendredi 17 h 00 – Départ : dimanche 10 h 00.

Le séjour est à utiliser entre **mai et juin 2026** ou **septembre 2026**, sous réserve de disponibilité. Le gagnant pourra prolonger le séjour moyennant règlement du montant du reste du séjour selon les tarifs en vigueur.

Le transport, les repas et dépenses personnelles ne sont pas inclus.

Le lot n'est ni cessible, ni remboursable, ni échangeable.

Article 8 – Responsabilité

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de problème technique.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de mauvaise réception ou d'inscription incomplète.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, e-mail) sont utilisées exclusivement dans le cadre du concours et, le cas échéant, de l'inscription volontaire à la newsletter Casa Poerava. Elles ne sont ni cédées, ni vendues à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données :

 casapoerava@gmail.com

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable et téléchargeable sur :

 www.casapoerava.com/reglement-concours-noel-2025